



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENUE DU PRÉSIDENT FRANÇAIS, FRANÇOIS HOLLANDE

### **Interdiction de survol des drones et mini-drones à Lausanne et sur le site de l'EPFL**

**A l'occasion de la venue du président français, François Hollande, le 16 avril 2015, dans le canton de Vaud, une interdiction de survol de la ville de Lausanne et du site de l'EPFL, par des drones et mini-drones a été ordonnée par le Conseil d'Etat.**

En raison de la visite du président français, François Hollande, sur le territoire vaudois, le Conseil d'Etat a décidé, en conformité avec la clause générale de police et les normes légales fédérales, d'interdire le survol de toute la commune de Lausanne ainsi que du site de l'EPFL, aux drones et mini-drones, jeudi 16 avril 2015.

Actuellement, les drones civils font partie du catalogue des menaces potentielles. On ne peut exclure qu'un engin de ce type perturbe le bon déroulement de la visite officielle du président français. Les engins ne respectant pas cette interdiction seront confisqués, voire détruits en fonction du danger qu'ils représentent. Le pilote sera dénoncé à l'Office fédéral de l'aviation civile.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 avril 2015

DIS, Philippe Jaton, officier de presse, Police cantonale vaudoise, Direction prévention & communication, 021 644 81 93 ou 079 446 64 62